

## Première réunion du Conseil exécutif

Apia, Samoa  
10-11 septembre 2018

PROE/EB 01/DT.5.5  
Page 1

### POINT 5.5 DE L'ORDRE DU JOUR : Comptes annuels révisés pour l'exercice 2017

#### Objet :

1. Présenter les comptes annuels vérifiés pour l'exercice clos au dimanche 31 décembre 2017.

#### Contexte :

2. L'article 27(e) du Règlement financier prévoit que le directeur soumette à chaque Conférence du PROE des états financiers annuels devant être vérifiés et présentés en conformité avec les articles 30 à 32. Par ailleurs, l'article 33 du Règlement financier stipule que le directeur général doit, avant chaque Conférence du PROE, diffuser le rapport des commissaires aux comptes sur les opérations financières du PROE en l'accompagnant des observations qu'il juge utiles. L'audit n'a été effectué qu'en langue anglaise pour les états financiers et, par conséquent, aucune version française n'est disponible.
3. Les états financiers vérifiés pour l'exercice clos au dimanche 31 décembre 2017 ont été préparés en conformité avec les normes internationales d'information financière (IFRS) et comprennent les documents suivants :
  - Rapport de la direction
  - Rapport d'audit indépendant
  - État du résultat étendu du Fonds principal
  - État de la situation financière
  - État de l'évolution des fonds et des réserves
  - Tableau des flux de trésorerie
  - Notes afférentes aux états financiers
4. Les commissaires aux comptes ont certifié sans réserve les opérations financières du Secrétariat pour 2017.

#### Recommandations :

5. Le Conseil exécutif est invité à :
  - **examiner** et **approuver** les états financiers vérifiés et le rapport des commissaires aux comptes pour 2017.